

REPONSE A LA QUESTION ORALE SANS DEBAT

n° XX de Mme Catherine Beaubatie

Madame la députée,

Je vous rejoins Madame la députée, la Haute Vienne illustre bien les difficultés auxquelles nous sommes déjà confrontés pour assurer la présence médicale sur le territoire. Et effectivement, nous rencontrons cette difficulté partout, en zone rurale mais aussi en zone urbaine.

Nous sommes d'accord avec votre constat. Le gouvernement précédent nous a laissé une situation très difficile en matière d'accès aux soins. En 5 ans, la situation s'est considérablement dégradée.

Entre 2007 et 2012, 77 départements ont affronté une baisse des effectifs de médecins généralistes et contrairement aux idées reçues, les territoires ruraux ne sont pas les seuls touchés puisque même Paris et le Val-de-Marne enregistrent la plus forte baisse de médecins de famille (- 16 %).

La moyenne d'âge des généralistes libéraux en activité est de 53 ans et plus d'un département sur deux a une moyenne d'âge supérieure. Surtout, la relève n'est pas assurée, le nombre de médecins de moins de 40 ans ne s'installant pas en nombre suffisant. Dans le Cher, un tiers des omnipraticiens libéraux ont plus de 60 ans, tandis que les moins de 40 ne représentent que 4,3 % des effectifs.

Nous savons tous que le départ à la retraite d'un médecin, surtout dans les territoires ruraux, est une inquiétude majeure pour la population.

Je l'ai déjà dit, je le répète, les mesures simplistes de coercition seront écartées. Non seulement elles sont injustes, car elles ne concerneraient en réalité que les étudiants et jeunes médecins.

Mais surtout, elles seraient inefficaces parce qu'elles entraîneraient une autre désertification : celle des filières universitaires qui seraient visées par les mesures.

J'annoncerai avant la fin de l'année le sens de notre action sur ce sujet prioritaire mais d'ores et déjà, je peux évoquer ici quelques principes.

Tout d'abord, la mesure miracle n'existe pas, sinon elle aurait déjà été trouvée. Il faut travailler sur un ensemble de dispositifs, nouveaux, inventifs, qui répondent aux vrais attentes des jeunes médecins. J'en proposerai un certain nombre, mais j'étudierai aussi toutes les bonnes idées, qu'elles viennent des professionnels de santé, ou des élus. Tout le monde doit s'impliquer dans cet enjeu prioritaire.

Le moment de la formation initiale doit davantage être ouvert pour inciter au choix de la médecine générale. La découverte au plus tôt de ce métier permettra d'attirer plus d'internes vers cette spécialité majeure pour notre système de soins.

Le moment de l'installation est aussi stratégique. Il ne s'agit plus de multiplier les dispositifs d'aide, très nombreux. Il est maintenant temps de les faire connaître et de sécuriser les jeunes médecins en les accompagnant dans leur installation.

Enfin, si dans certaines situations extrêmes l'initiative libérale faisait réellement défaut, il nous faudra trouver d'autre réponse. Une offre publique renouvelée sera mobilisée pour offrir l'accès aux soins légitimement attendu par les populations.